

À une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le lundi
4^e jour de février deux mille treize, à 19 h, à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre Beaulieu, maire

Madame Lise Desrosiers, conseillère.

Monsieur Jean-Guy Cadieux,
Monsieur Pierre La Salle,
Monsieur Jean-Luc Leblanc,
Monsieur François Leblanc,
Monsieur Claude Mercier, conseillers

Formant quorum sous la présidence du maire.

Josée Favreau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution n° 028-2013

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

Résolution n° 029-2013

Adoption des procès-verbaux

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que les procès-verbaux du 7 et 21 janvier soient adoptés tels que rédigés.

Résolution n° 030-2013

Approbation des comptes

ATTENDU QUE le conseil municipal a vérifié la conformité des listes de comptes obtenues précédemment;

ATTENDU QUE la directrice générale atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu des listes remises au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que les listes des comptes soient acceptées :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE les déboursés effectués par la municipalité pour le mois de janvier 2013, sont définis comme suit :

| | | |
|--|-------------------|-----------|
| Liste des comptes payés du mois de janvier 2013 | 216 699,93 | \$ |
| Liste des comptes d'honoraires professionnels à payer | 8 445,32 | |
| Liste des comptes à payer du mois de janvier 2013 | 36 699,50 | |
| Liste des comptes à payer ajoutés à la liste régulière | 54 126,25 | |
| Total des déboursés du mois de janvier 2013 | 315 971,00 | \$ |

QUE les déboursés au montant de **315 971,00 \$** soient acceptés, tels que rapportés à la liste des comptes, à l'exception de certains ajouts et/ou annulations effectués après la remise de la liste au conseil.

Monsieur Pierre La Salle, conseiller, s'absente de la séance.

ADMINISTRATION

CORRESPONDANCE

Dépôt de la liste des correspondances

La directrice générale a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Jacques au cours du mois de janvier 2013.

Résolution n° 031-2013

Demande d'autorisation pour la récupération des fichiers de mise à jour

Ministère des Ressources naturelles du Québec (MRN)

Plan cadastral

Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE la firme Les Estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et associés inc. a demandé au ministère des Ressources naturelles du Québec (MRN) de faire parvenir les fichiers de mise à jour du plan cadastral, afin d'avoir accès directement aux fichiers de mises à jour qui aura comme avantage :

- des délais d'obtention plus courts;
- une uniformité dans le mode de récupération pour nos 150 municipalités clientes;
- une élimination des omissions de transmissions;
- une élimination des transmissions en double;
- finalement, la municipalité n'aura plus à nous transmettre ces fichiers.

ATTENDU QUE dans une lettre reçue, en date du 14 janvier 2013, de *Les Estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et associés inc.* qui s'adresse à la Municipalité de Saint-Jacques et qui a pour but d'obtenir l'autorisation de la Municipalité afin de leur permettre de recevoir ces fichiers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'autoriser la firme *Leroux, Beaudry, Picard et associés inc.*, afin qu'elle puisse obtenir du ministère des Ressources naturelles, les fichiers demandés, concernant la mise à jour du plan cadastral, ainsi que tout document relatif pour l'actualisation de ses données.

Résolution n° 032-2013

Nominations des divers comités 2013

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que chaque membre du conseil soit nommé délégué responsable selon les différents comités, et que le Maire dispose du droit de siéger à tous les comités suivants :

Finances: Pierre La Salle, Claude Mercier

Loisir et culture, Centre culturel du Vieux-Collège: François Leblanc

Politiques familiales municipales (PFM) et Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) : Lise Desrosiers

Ressources humaines: Lise Desrosiers, Jean-Luc Leblanc

Embellissement (Fleurons du Québec, Société d'horticulture et d'écologie de la Nouvelle Acadie (SHÉNA)): Lise Desrosiers, Jean-Luc Leblanc

Incendie: Jean-Guy Cadieux, François Leblanc

Urbanisme, environnement: Pierre La Salle, Jean-Luc Leblanc

Voirie, hygiène du milieu: Jean-Guy Cadieux, François Leblanc

Comité consultatif agricole (CCA): Lise Desrosiers, François Leblanc, Claude Mercier

Toponymie: Claude Mercier

Parc des cultures: Pierre La Salle

Monument acadien: Pierre Beaulieu

Office municipal d'habitation: François Leblanc, Jean-Luc Leblanc, Claude Mercier

Festival acadien: Vacant

Résidence Nouvelle-Acadie: Claude Mercier, François Leblanc

Monsieur Pierre La Salle, réintègre la séance.

Résolution n° 033-2013

Émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

Financement règlement #203-2010 (rue Saint-Jacques)

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 203-2010, la Municipalité de Saint-Jacques souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « *Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal* », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 20 février 2013, au montant de 3 165 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Municipalité de Saint-Jacques a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

| Nom du soumissionnaire | Prix offert | Montant (\$) | Taux (%) | Échéance | Coût réel (%) |
|--|-------------|--------------|----------|----------|---------------|
| FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. | 98,59700 | 186 000 | 1,50000 | 2014 | 2,68182 |
| | | 191 000 | 1,75000 | 2015 | |
| | | 196 000 | 2,00000 | 2016 | |
| | | 200 000 | 2,20000 | 2017 | |
| | | 2 392 000 | 2,40000 | 2018 | |
| VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. | 98,32900 | 186 000 | 1,55000 | 2014 | 2,69506 |
| | | 191 000 | 1,65000 | 2015 | |
| | | 196 000 | 1,90000 | 2016 | |
| | | 200 000 | 2,15000 | 2017 | |
| | | 2 392 000 | 2,35000 | 2018 | |

ATTENDU QUE l'offre provenant de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. s'est avérée la plus avantageuse.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents :

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 165 000 \$ de la Municipalité de Saint-Jacques soit adjugée à FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

Résolution n° 034-2013

Financement du règlement #203-2010

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Jacques souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 3 165 000 \$:

| RÈGLEMENT D'EMPRUNT # | POUR UN MONTANT DE \$ |
|-----------------------|-----------------------|
| 203-2010 | 3 165 000 |

ATTENDU QUE, aux fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces obligations sont émises.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents :

QUE le règlement d'emprunt indiqué précédemment soit amendé, s'il y a lieu, afin qu'il soit conforme à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard dudit règlement compris dans l'émission de 3 165 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 20 février 2013;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « *Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises* »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : *Caisse Desjardins De La Nouvelle-Acadie* (4, rue Beaudry, Saint-Jacques, Québec, J0K 2R0);

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 20 février et le 20 août de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et la secrétaire-trésorière ou trésorière et directrice générale. La Municipalité de Saint-Jacques, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Résolution n° 035-2013

Émission d'obligations – Cour échéance

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 3 165 000 \$, effectué en vertu du règlement numéro 203-2010, la Municipalité de Saint-Jacques émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- **cinq (5) ans** (à compter du 20 février 2013); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro **203-2010**, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Contrat de location

N/Réf. : (MT576-02) lot 3025309

Tour de télécommunication (Vidéotron)

Renouvellement du bail de location

Dossier reporté à une séance ultérieure.

Résolution n° 036-2013

Demande de contribution

Festival Acadien de la

Nouvelle-Acadie

ATTENDU QUE le comité du Festival Acadien de la Nouvelle-Acadie sollicite l'appui financier de la Municipalité de Saint-Jacques pour la tenue de la treizième édition;

ATTENDU QUE le montant demandé à la Municipalité de Saint-Jacques est de 750 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'accepter la demande du comité du Festival acadien de la Nouvelle-Acadie, soit de verser la somme de 750 \$ pour la tenue de l'événement.

QU'un rapport des dépenses et des revenus soit déposé à la municipalité, suite à la tenue de l'événement.

Fluoration de l'eau potable

Demande de participation à une pétition

Le conseil municipal ne souhaite pas participer à cette pétition.

Avis de motion – Règlement d'emprunt pour l'acquisition d'un immeuble

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Jean-Guy Cadieux qu'à une prochaine séance ou à une séance subséquente sera présenté, pour adoption, un règlement portant le numéro 248-2013, pour procéder à l'acquisition d'un immeuble localisé au 1717, chemin du Bas-de-l'Église Sud, et autorisant un emprunt pour en payer le coût.

Une copie du projet de règlement sera remise aux membres du conseil à une séance ultérieure.

Résolution n° 037-2013

OMH Saint-Jacques

Approbation du Budget révisé 2013

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec dépose au conseil municipal un rapport d'approbation du budget révisé 2013 (org : 478) pour l'office municipal d'habitation de Saint-Jacques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que le document déposé soit accepté et que la Municipalité de Saint-Jacques s'engage à verser la somme de 6 855 \$ à l'Office municipal d'habitation de Saint-Jacques, représentant la contribution 2013.

Résolution n° 038-2013

Demande de subvention Fondation Horeb

Fondation Horeb (1993)

Contribution 2013

Demande de contribution municipale pour 2013.

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents qu'un montant de 100 \$ soit disponible pour leurs activités, pour l'année 2013.

Résolution n° 039-2013

Bourse – Expos-sciences – Collège Esther-Blondin

Courriel reçu d'une demande de contribution municipale du Conseil pour la relève scientifique québécoise (CLSM) pour un événement qui se tiendra en mars au Collège Esther-Blondin.

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à majorité des conseillers présents qu'un montant de 100 \$ soit disponible pour l'activité qui se tiendra au Collège Esther-Blondin en mars prochain.

(Madame Lise Desrosiers, conseillère, vote contre)

PÉRIODE DE QUESTIONS (PREMIÈRE PARTIE).

TRAVAUX PUBLICS ET TRAVAUX ROUTIERS

Travaux de réhabilitation environnementale

Dessau

ATTENDU QU'une facture numéro 900017085 est reçue à la municipalité pour le projet de la rue Saint-Jacques;

ATTENDU QUE cette facture fait partie du règlement #203-2010, et que les frais y seront comptabilisés;

ATTENDU QUE monsieur Pierre La Salle propose d'assumer 50 % de ces frais;

La proposition est rejetée puisque madame Lise Desrosiers, messieurs Jean-Guy Cadieux, François Leblanc et Claude Mercier votent contre la proposition. *(Messieurs Pierre La Salle et Jean-Luc Leblanc votent pour)*
(Résultat du vote 2 pour et 4 contre)

Résolution n° 040-2013

Travaux de réhabilitation environnementale

Dessau

2^e proposition

ATTENDU QU'une facture numéro 900017085 est reçue à la municipalité pour le projet de la rue Saint-Jacques;

ATTENDU QUE cette facture fait partie du règlement #203-2010, et que les frais y seront comptabilisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Desrosiers d'accepter la facture et il est résolu à majorité des conseillers présents que la facture #900017085 à être versée à Dessau soit acceptée, d'un montant de 7 585,00 \$ (plus taxes), et ce, en lien avec les travaux de réfection des infrastructures des rues Saint-Jacques et du Collège (*Réf. au règlement #203-2010 – Réfection des infrastructures des rues Saint-Jacques et du Collège*).

(Messieurs Jean-Luc Leblanc et Pierre La Salle votent contre)

Arrêt intersection du chemin du Bas-de-l'Église Sud, chemin du Bas-de-l'Église Nord et chemin Lévesque

Municipalité de Saint-Jacques

QU'une lettre soit adressée à monsieur Réjean Parent concernant une demande d'installation d'un panneau de type ARRÊT à l'intersection du Chemin du Bas-de-l'Église Sud et chemin Lévesque.

Le conseil municipal a procédé à l'évaluation du dossier et, pour des raisons de sécurité routière, la Municipalité de Saint-Jacques ne peut procéder à l'installation d'un panneau de type ARRÊT à cette intersection.

Réseau d'accès Bell Canada

Lampadaires décoratifs sur la rue Laurin (hors norme)

Item reporté à une séance ultérieure.

Construction de bordures sur la rue Port-Royal

Règlement d'emprunt # 244-2012

AVIS DE MOTION est donné par monsieur François Leblanc qu'il présentera, à une rencontre ultérieure, un projet de règlement d'emprunt pour pourvoir à la

dépense reliée à la construction de bordures de béton dans le secteur de la rue Port-Royal.

Une copie du projet de règlement sera remise aux membres du conseil à une séance ultérieure.

HYGIÈNE DU MILIEU

Réparation pompe P13- Usine d'épuration **Municipalité de Saint-Jacques**

Item reporté à une séance ultérieure.

Résolution n° 041-2013

Rénovation de la centrale d'eau potable

Certificat de paiement no 06

Municipalité de Saint-Jacques

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la recommandation de la firme d'ingénieurs Leroux, Beaudoin, Hurens & associés (LBHA), concernant le paiement le certificat de paiement numéro 06 à être versé à l'entrepreneur René Gaudet et Fils inc., soit acceptée. Montant à verser 25 753,66 \$ (*incluant les taxes et la retenue de 10 %*), et ce, en lien avec les travaux de rénovation de la centrale d'eau potable.

(Réf. au règlement # 231-2011 – Rénovation de la centrale d'eau potable)

Résolution n° 042-2013

Avis de changement n° 09

V/Dossier no M7477-09

Ajout – Formation supplémentaire pour le système de dosage

Rénovation de la centrale d'eau potable

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que l'avis de changement no 09 de la firme d'ingénieurs Leroux, Beaudoin, Hurens & associés (LBHA), concernant la formation supplémentaire pour le système de dosage, soit accepté. Montant à verser **1 350,80 \$ (incluant les taxes)**, et ce, en lien avec les travaux de rénovation de la centrale d'eau potable.

(Réf. au règlement # 231-2011 – Rénovation de la centrale d'eau potable)

URBANISME

Les membres du conseil présents déclarent avoir pris connaissance du premier projet de règlement #246-2012 et renoncent à sa lecture.

Résolution n° 043-2013

Adoption du premier projet de règlement numéro 246-2012

*RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 55-2001
AFIN DE PROCÉDER À L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE INDUSTRIELLE
II-2 À MÊME LA ZONE RÉSIDENIELLE R2.2.1.*

ATTENDU QUE le conseil a adopté un règlement de zonage portant le numéro 55-2001;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à la Municipalité de Saint-Jacques de modifier ses règlements d'urbanisme;

ATTENDU QU'IPEX Inc. est désormais propriétaire du 253, rue Saint-Jacques;

ATTENDU QU'une demande de modification au règlement de zonage a été présentée par monsieur Younes Youssef, directeur de l'usine IPEX Inc., située au 247, rue Saint-Jacques, à Saint-Jacques, afin d'annexer le terrain du 253, rue Saint-Jacques, à la zone II-2 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a reçu un avis favorable de la part du comité consultatif d'urbanisme (C.C.U) afin de procéder aux modifications réglementaires énoncées au présent règlement;

ATTENDU QUE cette demande de modification au règlement de zonage a été approuvée par le conseil municipal dans sa résolution numéro 428-2012, adoptée le 3 décembre 2012, le tout suivant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal du 12 décembre 2012;

ATTENDU QUE le présent règlement comporte des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que le règlement portant le numéro 246-2012 soit adopté et que le conseil ordonne et statue ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le plan 1 et le plan 2 «Zonage» de l'annexe A du règlement de zonage numéro 55-2001, tel qu'amendé, sont modifiés en agrandissant la zone II-2 de façon à intégrer le lot numéro 3 025 298.

Le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement, comme Annexe «A», pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Plan image déposé (version corrigée)

Projet secteur : rue Laurin

Les promoteurs du développement situé sur la rue Laurin ont déposé une lettre ainsi qu'un plan image de développement touchant les lots #3 025 059, 3 025 123, 3 025 124, 4 288 199, 4 288 202, 4 513 513 et 4 513 514, tel que modifié au plan et préparé par Grégoire et Vincent, arpenteur-géomètre, pour le prolongement des rues Laurin, des Mésanges et Goulet.

QU'une rencontre soit prévue avec les promoteurs afin de planifier l'échéancier de réalisation avant l'approbation du plan image.

Résolution n° 044-2013

Demande de subvention – PIIA

Demandeur : M. Luc Thériault

Adresse : 63, rue Saint-Jacques

Programme de revitalisation

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'autoriser le paiement d'une somme de **9 369,67 \$** au demandeur, représentant le montant établi pour la demande d'aide financière, dans le cadre du règlement numéro 211-2010, décrétant un programme de revitalisation pour le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

LOISIRS ET CULTURE

Demande de subvention - Comité de soccer

Item reporté à une séance ultérieure.

Résolution n° 045-2013

Certificat de paiement no.08

Restauration du CCVC

Municipalité de Saint-Jacques

Il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la recommandation de la firme Affleck de la Riva architectes concernant le paiement numéro 08 à être versé à l'entrepreneur René Gaudet et Fils inc., soit acceptée. Montant à verser **36 311,35 \$** (*incluant les taxes et la retenue de 10 %*), et ce, en lien avec les travaux de restauration du centre culturel du Vieux Collège. (*Réf. au règlement # 199-2010 – Restauration du Centre culturel du Vieux Collège*)

Résolution n° 046-2013

Certificat de paiement no.09

Restauration du CCVC

Municipalité de Saint-Jacques

Il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la recommandation de la firme Affleck de la Riva architectes concernant le paiement numéro 09 à être versé à l'entrepreneur René Gaudet et Fils inc., soit acceptée. Montant à verser **74 079,60 \$** (*incluant les taxes et la retenue de 10 %*), et ce, en lien avec les travaux de restauration du centre culturel du Vieux Collège. (*Réf. au règlement # 199-2010 – Restauration du Centre culturel du Vieux Collège*)

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS (DEUXIÈME PARTIE)

Résolution n° 047-2013

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la présente séance soit levée à 20 h 20.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale

Pierre Beaulieu
Maire